



**HAL**  
open science

**(L)armes alimentaires. Violences en temps de paix et distribution de repas à Calais : Espace-temps de la relation entre les acteurs associatifs et étatiques et les exilés**

Pauline Doyen, Behrouz Keyhani, Laurence Lécuyer

► **To cite this version:**

Pauline Doyen, Behrouz Keyhani, Laurence Lécuyer. (L)armes alimentaires. Violences en temps de paix et distribution de repas à Calais : Espace-temps de la relation entre les acteurs associatifs et étatiques et les exilés. *Journal des anthropologues*, 2018, Hors-série, pp.129-157. 10.4000/jda.7777 . hal-03620622

**HAL Id: hal-03620622**

**<https://hal.science/hal-03620622>**

Submitted on 1 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Journal des anthropologues**  
Association française des anthropologues

**Hors-série | 2018**  
**Subjectivités face à l'exil**

---

## (L)armes alimentaires

Violences en temps de paix et distribution de repas à Calais : espace-temps de la relation entre les acteurs associatifs et étatiques et les exilés

*Tears-for-Food. Violence in Times of Peace and Food Distribution in Calais: Space-Time in the Relations Between (non-)State Actors and Exiles*

**Pauline Doyen, Behrouz Keyhani et Laurence Lécuyer**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/jda/7777>

DOI : 10.4000/jda.7777

ISSN : 2114-2203

### Éditeur

Association française des anthropologues

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2018

Pagination : 129-157

ISSN : 1156-0428

### Référence électronique

Pauline Doyen, Behrouz Keyhani et Laurence Lécuyer, « (L)armes alimentaires », *Journal des anthropologues* [En ligne], Hors-série | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 06 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/jda/7777> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.7777>

---

**(L)ARMES ALIMENTAIRES**  
**Violences en temps de paix et distribution de repas à Calais :**  
**Espace-temps de la relation**  
**entre les acteurs associatifs et étatiques et les exilés**

Pauline DOYEN\* – Behrouz KEYHANI\*\* – Laurence LÉCUYER\*\*\*

Lorsque nous passons les grilles de la cour, une cinquantaine de jeunes hommes sont assis dans l’herbe, à l’ombre du mur d’enceinte qui fait face à l’église. Le camion de l’association Refugee Community Kitchen est déjà arrivé et une poignée de bénévoles est à l’œuvre pour la mise en place de la distribution. Une file se forme pour recevoir la nourriture dans des barquettes en carton. Il y a du riz et des légumes en sauce ; sur une table un peu à part trône une dizaine d’épices différentes en libre-service. Les volontaires, peu bavards, sont engoncés dans leur tablier et travaillent à la chaîne : « Hello », tendent les barquettes débordantes de nourriture : « Do you want more ? », « Please, thank you », « Take this », « Go there ». Alors que c’est la même association qui distribue la nourriture depuis plusieurs mois, un exilé me demande qui ils sont : « Are they French people ? ». Je lui explique que ce sont des volontaires qui préparent

---

\* Inalco Liminal, Maison de la recherche – 2 rue de Lille 75007 Paris  
Courriel : pauline.doyen@sciencespo.fr

\*\* CURAPP-ESS, Université de Picardie Jules Verne – Chemin du Thil 80025 Amiens  
Courriel : behrouz.keyhani@sciencespo.fr

\*\*\* Cessma - Inalco Liminal, Maison de la recherche – 2 rue de Lille 75007 Paris  
Courriel : laurence.lecuyer@yahoo.com

tous les jours les repas. Il me dit qu'il aimerait bien les rencontrer, qu'un jour ils devraient organiser une fête.  
Journal de terrain de Pauline Doyen  
(Calais 19 juin 2017, église St Joseph).

Au début de l'été 2017, les distributions de nourriture cristallisent l'aide humanitaire qui se déploie à Calais. L'actualité est alors dominée par une série de campagnes médiatiques et judiciaires opposant les associations et les autorités sur la question des besoins les plus élémentaires des migrants<sup>1</sup>, notamment les distributions de nourriture. Le mois de juin se caractérise par la canicule et l'observation du jeûne du mois de ramadan par de nombreux exilés présents dans le Calaisis, rendant les conditions qui leur sont faites particulièrement difficiles. La fermeture des accès à l'eau potable par la municipalité, l'empêchement régulier des distributions de nourriture et la persistance du recours à la violence dans un tel contexte conduisent différents acteurs à exprimer publiquement leur indignation. Le Défenseur des Droits dénonce d'inédites « atteintes aux droits fondamentaux<sup>2</sup> » tandis que quelques semaines plus tard, un rapport de l'ONG internationale Human Rights Watch<sup>3</sup> met l'accent sur les aspersions de gaz lacrymogène, dont l'usage avait déjà été vigoureusement dénoncé un mois plus tôt<sup>4</sup>. Le 15 juin 2017, les principales associations actives dans la région déposent un recours en référé devant le tribunal administratif de Lille pour « atteintes graves et répétées aux droits et libertés » et demandent aux autorités « de mettre en place un dispositif garantissant le

---

<sup>1</sup> Cette contribution ne portant pas directement sur les enjeux scientifiques et politiques que comprend toute opération de nomination, nous utilisons de façon interchangeable les mots « exilés » et « migrants » pour désigner les personnes immobilisées à Calais.

<sup>2</sup> <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/node/23871>

<sup>3</sup> <https://www.hrw.org/fr/report/2017/07/26/cest-comme-vivre-en-enfer/abus-policiers-calais-contre-les-migrants-enfants-et>

<sup>4</sup> <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-jungle-et-la-ville/article/100617/la-republique-et-les-exiles-de-deux-marches-contraires>

respect des droits fondamentaux de base<sup>5</sup> ». L'attente de l'audience, qui a eu lieu le dernier jour de notre présence sur place – le 21 juin –, ainsi que la forte médiatisation entourant ce moment particulier, ont eu des effets non négligeables sur nos observations et nos interactions avec les différents acteurs.

Lors de situations de « crises » (guerres, famines), c'est principalement dans l'aide alimentaire, aux côtés de l'assistance médicale et dans une moindre mesure de l'accompagnement juridique, que s'investissent les grandes organisations humanitaires internationales, les organismes de bienfaisance nationaux, mais aussi les associations plus localisées. Le cas de Calais n'y déroge pas. Ce répertoire d'action, restreint aux besoins vitaux des exilés, interroge sur l'évolution des discours mobilisés, le type d'interactions privilégiées, *in fine* sur les rapports sociaux entretenus dans un contexte où la distribution alimentaire devient « arme », c'est-à-dire aussi technique de gestion des territoires et des hommes. Les violences étatiques, qui sont documentées depuis une décennie, notamment dans le cadre de l'expertise militante<sup>6</sup>, ne sont pas l'objet premier de cet article mais elles en constituent l'armature. Nous nous intéressons ainsi moins à la genèse des techniques de répression et à leurs élaborations actuelles, qu'aux effets des décisions quotidiennes qui sont négociées entre les différents acteurs étatiques et humanitaires, souvent par d'âpres négociations apparaissant comme des vecteurs d'ajustement des règles du jeu. Dans le contexte post-démantèlement du bidonville de Calais, particulièrement répressif, les lieux d'intervention des associations

---

<sup>5</sup> <https://www.ldh-france.org/deni-dhumanite-deni-realite-latteinte-aux-libertes-fondamentales-constitue-pas-politique/>

<sup>6</sup> Pour la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), voir <http://cfda.rezo.net/la%20loi%20des%20jungles.htm>. Publié en 2008, décrivant les cycles de formation et de destruction – suivi d'un renforcement de la répression – des campements informels, des structures d'accueils et des camps humanitaires, ce rapport permet de relativiser l'exceptionnalité de la situation telle que nous l'avons observée à Calais.

se sont trouvés, durant cette période, en majorité réduits aux lieux de distributions de repas<sup>7</sup>.

Cette contribution s'appuie sur plusieurs journées d'observation collective à Calais durant le mois du juin 2017<sup>8</sup>. C'est dans ce cadre qu'il a été possible d'accompagner diverses associations humanitaires dans leur travail quotidien et de participer à des discussions informelles avec leurs salariés et bénévoles ainsi qu'avec les exilés qui étaient les bénéficiaires de leurs actions. Ces contraintes temporelles et contextuelles, la tension entourant l'action en justice, ne nous ont cependant permis d'entrevoir qu'une partie de ce qu'ont été les modalités du déploiement de l'aide humanitaire et le quotidien des exilés à Calais. Dans cet article nous n'avons donc en aucun cas la prétention de qualifier l'intervention associative à Calais dans son ensemble, mais, à partir de nos observations, de nos échanges avec les personnes rencontrées sur le terrain et en s'appuyant sur une riche littérature, d'interroger ce qu'il nous a été donné de voir en le replaçant dans l'histoire longue de l'action associative à Calais. La première moitié de l'année 2017 a ainsi été marquée par une reconfiguration du paysage associatif suivant le démantèlement de la Jungle de Calais.

Si l'accompagnement des humanitaires, puis des exilés durant nos observations s'est déroulé dans un climat de relative accalmie<sup>9</sup>, les créneaux de distribution de nourriture étaient très restreints, les lieux difficilement négociés, et l'ombre d'une descente policière constamment présente. En coulisse, les nuits des sous-bois restaient, elles, rythmées par les rafles (pour un usage de ce mot, voir

---

<sup>7</sup> Hors de l'accueil de jour du Secours Catholique à cette date situé route de Saint-Omer.

<sup>8</sup> Cet article fait suite au stage USPC « Camps, centres pour migrants et périmètre associatif » (19-24 juin 2017) coordonné par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky et Alexandra Galitzine-Loumpet (Inalco / CESSMA). Nous les remercions toutes deux de leurs conseils et relectures.

<sup>9</sup> On entend ici par « relative accalmie » l'absence notable des forces de police habituellement présentes en nombre pour encadrer et surveiller l'activité associative autour des migrants à Calais pendant la journée.

Blanchard, 2009), mais faisaient l'objet de moins d'attention, y compris lorsque ces dernières débouchaient sur des expulsions du territoire français.

La première partie de notre analyse questionne le cadre d'action de la distribution alimentaire. Dans un espace urbain fortement ségrégué, cette action a-t-elle des implications sur les exilés dans la mesure où elle pourrait poser des limites à leur socialisation ? Dans un second temps, on s'interrogera sur les pratiques, les discours et les processus de légitimation à l'œuvre parmi les acteurs associatifs. Plusieurs éléments de conclusion viendront interroger la posture et la réflexivité du chercheur.

### **Cadre de l'action et temporalités des formes contraintes de socialisation**

En nous concentrant sur la temporalité de l'action humanitaire et aux espaces dans lesquels elle s'inscrit, nous formulons un certain nombre d'hypothèses sur ses implications en termes de socialisation et de ségrégation.

#### *Reconfiguration des actions associatives*

La destruction du bidonville de Calais entre octobre et novembre 2016 a conduit au départ de nombreuses associations et bénévoles, sonné la fin d'une période d'exceptionnelle effervescence politique et artistique et bouleversé les modes d'action des associations. Au début de l'année 2017, les acteurs associatifs se sont vus confrontés à un tout autre cadre d'intervention : au lieu de plusieurs milliers de personnes installées dans un bidonville, les bénéficiaires de leur action étaient alors (re)devenus des groupes d'exilés, quelques centaines de personnes constamment traquées, arrêtées ou dispersées par les forces de police. Pour tenter de comprendre le cadre de l'action du déploiement de l'aide humanitaire à Calais en cette période particulière, il est important de garder à l'esprit ses reconfigurations : « La pression en vue d'empêcher toute réinstallation se port[ait] sur les migrants, et également sur les activités associatives » (Agiar, 2018 : 185).

Le front associatif unifié contre l'État<sup>10</sup>, image véhiculée pendant la campagne médiatique entourant l'action en justice de juin 2017, semble pourtant s'effriter sur le terrain. En coulisse, les divergences entre les différents acteurs associatifs, qui ne partagent pas toujours les mêmes objectifs et ne disposent pas des mêmes ressources, sont perceptibles, malgré les discussions constantes qui ont toujours caractérisé les tentatives de coordination des activités. À l'écoute des différents interlocuteurs rencontrés<sup>11</sup>, il apparaît qu'une marge de négociation est parfois possible avec les pouvoirs publics, selon des modalités précises, et qu'il existe différents niveaux de coopération et de concurrence entre les différentes associations et collectifs. C. Genebeaud rappelle que « des associations humanitaires qui distribuent des repas à Calais depuis 2002 ont conclu un accord avec les autorités pour que les migrants ne soient pas arrêtés aux horaires des repas sur le lieu de distribution et ses abords » (2016 : 35), accord qui est pourtant régulièrement bafoué. Articuler discours et pratiques fait dès lors apparaître des règles du jeu informelles, largement dépendantes du contexte. Un exemple le révèle : le choix de l'heure et du lieu des distributions organisées par les associations et encadrées par les pouvoirs publics (présence des forces de l'ordre ou publication de décrets administratifs). Alors qu'en mars 2017 un arrêté de la municipalité interdisait « sauf autorisation particulière, toutes occupations abusives, prolongées et répétées de la zone industrielle des

---

<sup>10</sup> Le 15 juin 2017, onze associations et cinquante migrants ont attaqué l'État en référé-liberté au tribunal administratif de Lille : L'Auberge des Migrants, La Cabane juridique, Care4Calais, La Cimade, Gynécologie sans frontières, Help Refugees, Le Réveil Voyageur, Salam, le Secours Catholique-Caritas France, Utopia 56 et la Ligue des droits de l'homme. Parmi elles des associations nationales françaises et britanniques, des associations locales présentes de longue date à Calais et des collectifs solidaires.

<sup>11</sup> Différents acteurs ont été rencontrés lors de ce stage : Utopia 56, le Secours Catholique, Refugee Community Kitchen, Refugee Youth Service, Le Réveil Voyageur et Terre d'Errance.



Dunes<sup>12</sup> », une action en justice auprès du tribunal administratif de Lille a permis aux associations de continuer à peser dans le rapport de force avec les pouvoirs publics et de distribuer les repas à cet endroit. La zone industrielle des Dunes servait toujours en juin 2017 de lieu de distribution, même si celles-ci ont plusieurs fois fait l'objet d'entraves. Le cadre de l'action n'est donc pas systématiquement et unilatéralement imposé par l'État mais est le produit des négociations et des interactions entre les différents acteurs associatifs eux-mêmes et/ou avec les pouvoirs publics. Il s'agit d'un rapport de force sans cesse renégocié au sein duquel les associations continuent indéniablement de peser : contraintes dans leurs modalités d'intervention, elles sont pourtant loin de laisser la main à la municipalité et à l'État sur l'ensemble des règles du jeu.

Il semble important d'insister sur le fait que l'action en justice devant le tribunal administratif de Lille a constitué un événement contribuant à la mise en place d'un cadre spécifique de l'action humanitaire à Calais. Pendant cette période, les associations ont concentré leurs activités autour de distributions négociées de nourriture. Les modalités de la présence policière encadrant ces distributions ont, à cette période et en raison du contexte, connu une évolution notoire pesant indéniablement sur le déroulement des activités associatives. Alors que les associations fustigeaient depuis plusieurs semaines l'encadrement policier des distributions alimentaires, les journées<sup>13</sup> qui ont précédé l'audience du TA de Lille du 21 juin 2017 se sont illustrées par l'absence remarquable des forces de police, à l'exception d'une surveillance légère laissant

---

<sup>12</sup> Arrêté du 2 mars 2017 de la maire de Calais : [https://www.gisti.org/IMG/pdf/arrete\\_2017-03-02\\_calais-maire.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/arrete_2017-03-02_calais-maire.pdf) (consulté le 10 juin 2018).

<sup>13</sup> Pour des précisions sur la présence de la brigade anti-criminalité et la dispersion quasi-systématique des personnes venues se restaurer à l'issue du créneau horaire accordé par la mairie.

Cf. <https://www.msf.fr/actualite/articles/calais-est-cage-zoo>.

Cette accalmie a été principalement diurne et non nocturne, d'après ce qu'il nous a été rapporté par les migrants eux-mêmes qui loin des caméras n'ont pas cessés d'être traqués.

néanmoins planer la menace constante d'une intervention (rondes en véhicule banalisé et quelques officiers en uniformes aperçus le long des routes).

*Distribution alimentaire et temporalités imposées*

Le cadre des distributions, dicté par les circonstances particulières permet d'étudier, à un moment donné, les modalités du déploiement de l'action humanitaire à Calais. Après avoir été préparés et conditionnés par les bénévoles dans l'entrepôt de L'Auberge des Migrants, les repas sont distribués selon différents modes. L'observation du travail des associations et le recueil de leur discours en amont, lors de la préparation des repas avec l'association britannique Refugee Community Kitchen, et de l'organisation logistique avec Utopia 56, ainsi que sur les lieux mêmes des distributions, se sont révélés très instructifs.

Quelques minutes après l'arrivée du camion de nourriture, une centaine de personnes patientent pour un repas. Derrière une table sur tréteaux sur laquelle sont posées les marmites, quelques bénévoles servent les repas dans des plats en carton tandis qu'une autre personne postée devant régule la queue paisible qui s'est formée. Deux points de distribution se sont ainsi constitués en l'espace de quelques minutes. Je me joins à un petit groupe d'Afghans pour accéder à la nourriture. Il est 18h. Le soleil frappe, et ses reflets fatiguent nos peaux. L'ambiance est sereine, malgré quelques personnes qui doublent, auxquelles ne s'opposent que de timides protestations. Les corps semblent épuisés, certains visages sont marqués. Une bénévole et son fils d'une dizaine d'année suivent la file en tendant une cible et une balle en scotch. Les gens s'exercent et comptent les points. L'un d'eux commente, hilare : « 100 : UK ; 80 : France ; 50 : spray ; 30 : Italy ». À 18h50, les personnes accompagnées reçoivent leur repas. Nous nous asseyons sur la pelouse. Quelques minutes plus tard, nous avons devant nous les bottes d'une poignée d'officiers de police qui se sont introduits dans la friche pour effectuer un recensement. L'un d'eux énonce au téléphone : « Il y en a 270. Ils finissent le repas en vitesse, nous nous saluons et ils s'enfoncent dans le sous-bois. »

Journal de terrain de Behrouz Keyhani (Calais, 19 juin 2017, rue des Verrotières).

Calais est par excellence un « territoire de l'attente » (Musset & Vidal, 2015 : 59-60), c'est-à-dire un espace où, l'attente est

constitutive des gestes basiques qui rythment le quotidien : ainsi les lieux d'expression des subjectivités sociales, culturelles et individuelles qui relient intimement le biologique et le social (manger, se laver, communiquer) deviennent des espaces de compétition. La réalisation même de ces gestes est de l'ordre de la contingence. Préfecture et municipalité orchestrent le temps de l'exilé, ne lui laissant aucune possibilité de régir son quotidien comme il l'entend. Les associations, en partie contraintes par les conditions posées par les pouvoirs publics, n'ont que très peu de marge de manœuvre pour aménager ce temps qui leur est accordé. L'expression des subjectivités individuelles et collectives dans l'acte de socialisation que constitue le fait de s'alimenter est ainsi considérablement rétrécie. Tout est fait pour que l'exilé ne reste pas, que ne demeure de lui aucune trace qui lui laisse supposer qu'il peut s'inscrire et se reconstruire sur le territoire sur lequel il se trame, en fugitif, un quotidien.

Alors que les semaines précédentes avaient été marquées par de multiples interdictions, entraves, et empoisonnements (pulvérisation de gaz lacrymogène dans la nourriture et l'eau destinée aux migrants), nous assistons à la mise en place d'une distribution que la préfecture a autorisée à condition qu'elle commence à 17h et qu'elle s'achève avant 20h. Les précédentes distributions ne pouvaient durer qu'entre 1h et 1h30 à l'issue de laquelle les CRS se précipitaient sur les exilés afin de les disperser et de procéder à des contrôles d'identité aléatoires. Si les forces de l'ordre n'étaient pas présentes lors de la distribution de ce 19 juin 2017, la crainte d'une intervention policière était sensible. Les associations ont profité de cette accalmie, toute relative, pour élargir la gamme des services proposés : aux côtés de la distribution de nourriture, ils ont mis en place plusieurs points de distribution de vêtements, de couvertures et l'accès à l'électricité permettant la recharge d'une quinzaine de téléphones en simultané et la connexion à internet. Même s'ils disposaient *a priori* de 3 heures, ce que savaient les associations mais pas forcément les exilés qui n'en avaient pas été informés, la fenêtre d'action restait très courte pour

autant d'activités nécessitant de faire la queue pour les réaliser. Cette temporalité négociée par les acteurs associatifs, imposée par les pouvoirs publics aux exilés, les contraint à choisir et à hiérarchiser les nécessités du quotidien et à oublier leurs pratiques culturelles. Ils sont ainsi expulsés en dehors d'une inscription pérenne dans le rythme du quotidien par une temporalité sur laquelle ils n'ont aucune prise. En sus de l'inscription dans l'espace, c'est une inscription dans le temps qui leur est ainsi confisquée.

Dans la file d'attente, le temps s'allonge et devient interminable, il est également compressé. D'une part, les exilés sont mis face à des choix qui réduisent vraisemblablement la sensation de pouvoir agir sur leur propre existence. Cette orchestration de la temporalité s'est révélée d'autant plus sensible en ce mois de ramadan que la volonté d'observer le jeûne n'a pu être tenue par nombre d'entre eux, contraints de manger avant le coucher du soleil. Si certains pouvaient néanmoins profiter des maraudes associatives (notamment celles d'Utopia 56) qui à cette occasion avaient fait l'effort de distribuer des repas tard le soir, ces expéditions nocturnes les exposaient à un risque : isolés et loin des regards, ils constituent une proie plus facile<sup>14</sup> pour les forces de l'ordre. La crainte diffuse d'une opération policière est ainsi au fondement d'une deuxième injonction paradoxale dans le rapport au temps : il faut d'une part accepter de patienter une heure pour manger, et d'autre part être prêt à déguerpir pour éviter une agression vécue comme gratuite ou une arrestation débouchant sur un enfermement, voire une expulsion.

Les migrants à Calais doivent donc manger furtivement, dans des conditions qui leurs sont imposées. Cette forme de chronopolitique (Gardella, 2014) exprime l'hégémonie de la temporalité préfectorale et municipale sur les temporalités sociales et biologiques des exilés. Si l'orchestration du temps des exilés par les acteurs associatifs se distingue de par sa nature de celle des

---

<sup>14</sup> Plusieurs arrestations auront lieu durant notre séjour près du centre du Secours Catholique. Ce sera également le cas d'un exilé afghan, rencontré pendant ce stage, arrêté quelques semaines plus tard devant le même centre à la tombée de la nuit.

pouvoirs publics, il n'en reste pas moins que la dépendance des personnes migrantes à l'aide apportée par les associations les soumet à une certaine temporalité dont ils ne sont pas complètement en mesure de s'affranchir.

#### *Une ségrégation de l'espace habitable*

Cette temporalité contrainte se double d'une territorialisation imposée. Le phénomène de ségrégation spatiale des migrants à Calais n'est pas nouveau et repose sur des dispositifs juridico-administratifs<sup>15</sup>. En 2017, des décisions administratives ciblant les migrants parfois sans les nommer<sup>16</sup> et une activité policière quotidienne<sup>17</sup> poursuivent le maintien des exilés hors de l'espace public. La zone industrielle de la rue des Verrotières, lieu de distribution privilégié des associations, est en marge de la ville, à l'abri des regards et non loin de l'ancien bidonville dit la « jungle » aujourd'hui démantelé – depuis plus de quinze ans en effet, le mot migrant est associé à celui de jungle à Calais. Au regard de l'arrêté

---

<sup>15</sup> Cf. le rapport de la Coordination française pour le droit d'asile, qui évoque le Schéma Accueil Hébergement Insertion (2007-2012) qui excluait explicitement les étrangers « en situation *généralement* illégale » (c'est nous qui soulignons).

<http://cfda.rezo.net/la%20loi%20des%20jungles.htm>

<sup>16</sup> Par exemple un arrêté municipal interdisant de s'asseoir sur la pelouse du parc Saint-Pierre, où campent alors des exilés éthiopiens de la communauté Oromo.

<http://www.lavoixdunord.fr/175115/article/2017-06-09/pour-interdire-les-pelouses-de-ses-parcs-la-ville-deterre-un-reglement-vieux-de>

<sup>17</sup> « 15h, ce vendredi : des CRS se garent aux abords du parc Saint-Pierre pour réaliser une patrouille pédestre. Ils en ressortent quelques minutes plus tard avec deux hommes, chargés de sacs, qui ont tout l'air d'être des migrants. Ils les embarquent. À deux pas de là, devant la friterie, un autre homme qui a lui aussi tout l'air d'être un migrant, mais qui n'en est pas un (d'origine afghane, il a été naturalisé en France il y a plusieurs années) laisse éclater sa colère ».

<http://www.lavoixdunord.fr/66359/article/2016-10-29/apres-le-demantelement-de-la-jungle-controles-de-police-renforces> et

<https://passeursdhospitalites.wordpress.com/2016/11/12/calais-a-lheure-du-controle-au-facies/>

municipal de mars 2017 cité plus haut, qui ne constitue qu'un exemple parmi d'autres de relégation des personnes aux interstices, on comprend que même ces lieux en marge de la ville sont refusés aux migrants par les pouvoirs publics sous prétexte de risque de trouble à l'ordre public<sup>18</sup>.

Les exilés ont ainsi été repoussés aux limites de ce qui est attribué à la « civilisation », c'est-à-dire à des espaces domestiqués, socialisés, dans lesquels se déploient les rapports sociaux et les subjectivités. La destruction du bidonville semble avoir renforcé leur exclusion de ces espaces socialisés, désormais éloignés et refoulés vers les espaces « sauvages », non habités, dans lesquels vivent les animaux sauvages. Ce parallèle révèle la menace qui pèse sur ces derniers, et les enferme dans une catégorie spécifique, naturalisée : traqués, parce qu'ils n'ont pas droit au statut réservé aux individus « légalement » présents sur le territoire (se loger, se nourrir, se laver, en étant les agents de ces actions), les migrants sont relégués aux espaces abandonnés. Ce hors-lieu vient cautionner leur infériorisation statutaire à Calais en lui attribuant un « stigmat territorial » (Wacquant, 2006 : 278) : il est durablement associé à la souillure et au milieu écologique des animaux. La souillure est ainsi associée à la fois à celle de la mort et à celle de la saleté, puisque les exilés sont repoussés des espaces désocialisés comme on repousse les ordures et les déchets dans des décharges périphériques (Galitzine-Loumpet, 2016).

Lorsqu'un petit groupe d'Afghans nous emmène dans un sous-bois visiter leur cachette, la découverte des douilles de cartouches qui jonchent le sol nous renvoie brutalement à l'image d'animaux traqués. Cette forêt est devenue leur abri, c'est là qu'ils se reposent le jour ou la nuit, ne se risquant à le quitter que dans un

---

<sup>18</sup> « Les occupations abusives, prolongées et répétées de la zone industrielle des Dunes sont de nature à perturber la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques [...], à engendrer des tensions permanentes entre les ethnies [...] mais également provoqu[er] des incendies et des explosions, tout cela ayant mis en danger l'intégrité des passants et des biens ». Extrait de l'arrêté du 2 mars 2017 de la maire de Calais.

but précis : tenter leur chance pour l'Angleterre ou manger. Leur manière de se nourrir semble faire partie intégrante d'une stratégie de survie : les exilés reçoivent, consomment, sans cesse en alerte, avant de retourner se cacher. Survie en milieu hostile qui fait écho aux comportements des animaux et introduit une comparaison aussi choquante que révélatrice. Dans le cadre des distributions alimentaires telles que nous les avons observées dans le Calais, l'acte de manger semble réduit à sa fonction alimentaire et perd sa dimension sociale.

Le confinement des migrants à des espaces interstitiels semble être une règle du jeu intégrée par les acteurs aussi bien étatiques, associatifs, que par les exilés eux-mêmes, ce qui était déjà constaté en 2008<sup>19</sup>. La distribution du déjeuner qui a lieu ce 19 juin 2017 dans l'arrière-cour de l'église Saint-Joseph, rare espace urbain où la présence d'un groupe d'exilés est visible, a permis d'explicitier ce qui, semble-t-il, est intériorisé par les acteurs (Chauvin, 2010 ; Goffman, 1993<sup>20</sup>). Ignorant ou feignant d'ignorer les normes qui régissent la géographie calaisienne, deux adolescents érythréens attendent dans la rue, adossés à un mur. Quelques minutes plus tard, un employé associatif, lui-même originaire d'Érythrée, leur demande par deux fois de venir patienter dans la cour. Hors de ce carré grillagé dans lequel on les nourrit, leur présence semble illégitime, dangereuse pour eux-mêmes comme pour la distribution de nourriture telle qu'elle a été négociée. Au même titre que la présence des migrants à Calais fait partie de l'histoire de la région, elle fait

---

<sup>19</sup> « Dans ce contexte, le syndrome de l'invisibilité gagne également les militants qui, aveuglés par l'habitude, pris par la banalisation, ne voient plus ce qui continue d'indigner tout nouveau témoin de la situation des exilés à Calais. "La violence nous était devenue invisible. On ne la voyait plus tellement, on s'y était habitués [...]". »  
<http://cfda.rezo.net/la%20loi%20des%20jungles.htm>

<sup>20</sup> Ce qu'Erving Goffman appelle une « thématization dysphorique », c'est-à-dire l'explicitation (la mise au premier plan) du cadre de l'expérience par un intrus qui n'en connaît pas les règles ou qui ne veut plus s'y soumettre. On reprend ici dans l'usage que fait Chauvin de ce concept goffmanien.

également partie du décor, ou plutôt de l'envers du décor : l'étranger à Calais s'est depuis longtemps vu assigner une place, à la marge, produit d'une ségrégation raciale à peine voilée et largement perpétuée.

Cette dichotomisation de l'espace n'est d'ailleurs pas sans rappeler les analyses développées sur l'Inde (Tarabout, 1986). L'Inde des villages culturalisée, domestiquée, soigneusement entretenue, où se déroulent les activités humaines, et notamment les activités rituelles, s'oppose à l'Inde de la forêt, de la jungle, avec ses bêtes sauvages, ses âmes errantes, qui viennent rôder autour des vivants. Cette zone sauvage est séparée de la zone rassurante de la domesticité par une frontière plus ou moins visible, au-delà de laquelle on ne s'aventure pas. La façon de repousser les exilés au-delà de cette frontière marque un désir peu dissimulé de priver l'Autre de ce qui le fait humain, et de le maintenir dans cette zone d'ombre, justifiant la maltraitance et la violence.

C'est ainsi la question de l'Autre qui émerge en filigrane. Réduire ses espaces et sa temporalité de socialisation conduit à s'interroger sur le discours que porte, en creux, la société française sur l'autre et sur elle-même. En s'adressant à l'Autre, c'est aussi de soi que l'on parle. À quels éléments de soi renvoient ainsi ces hommes et ces femmes refoulés de l'espace imaginaire de la société ?

L'existence des exilés immobilisés à Calais est, on l'a vu, réduite au biologique (alimentation, hygiène), ce que ne contestent pas explicitement les organisations humanitaires qui cristallisent alors en juin 2017 leurs revendications autour de l'accès à ces besoins élémentaires.

### **Postures associatives : « nourrir sans juger » ?**

En 2016, dans le camp (ou bidonville) de Calais, où Laurence Lécuyer, co-auteure de cet article, avait réalisé des séjours d'observation durant l'été 2016 quelques mois avant sa destruction, chacun avait la possibilité d'exprimer une spécificité culturelle et de la maintenir en mangeant, voire de la partager et de la faire



découvrir à d'autres, bénévoles, chercheurs, médecins, ou exilés : pains cuits aux fours *tandoor* pour les Afghans et les Pakistanais, *asida*<sup>21</sup> préparées par les Soudanais. La nourriture d'origine était chaque jour préparée, assimilée donc reproduite. Des cuisines communautaires avaient ainsi été installées, où « [cohabitaient] des soutiens qui partage[ai]ent le quotidien des migrants, et des migrants qui particip[ai]ent au travail de l'aide » (Bouagga, 2018 : 142).

Au cours de l'été 2017, du fait de leur impossibilité à produire et préparer leur propre repas, les exilés se voient également privés de la possibilité de reproduire les modalités spécifiques d'un être-au-monde qui puissent servir de socle pour une insertion dans les nouvelles modalités des sociétés dites « d'accueil », en étant agents de leur propre adaptation, intégrant et sélectionnant des éléments de leur culture. Empêchés d'être selon leur culture d'origine, et de devenir selon les éléments d'une culture nouvelle, ils sont ainsi maintenus dans un entre-deux, entre l'avant et l'après, dans un statut intermédiaire lui-même marqué par une indéfinition qui peut potentiellement provoquer une fracturation psychique (Saglio-Yatzimirsky, 2018).

Si les situations observées se sont déroulées dans un moment associatif et médiatique particulier, elles n'en constituent pas moins une base de réflexion sur les rapports qu'entretiennent les associatifs avec les exilés de Calais. Que révèle donc cette polarisation de l'activité des associations autour de la distribution alimentaire ainsi que la manière dont le rapport social se construit autour de celle-ci ? Que produit cette ségrégation spatiale sur les représentations et les pratiques humanitaires ? Quelle forme d'interactions privilégient les distributions de nourriture ?

#### *Formes de l'aide et interactions*

En cuisine, c'est l'association britannique Refugee Community Kitchen (RCK) avec l'aide d'un chef spécialisé dans la cuisine

---

<sup>21</sup> Préparation à base de farine de céréales qui constitue le plat de référence au Soudan. Le *tandoor* est un four en argile utilisé en Afghanistan, au Pakistan et en Inde, pour cuire notamment les différentes sortes de pain et la viande.

humanitaire qui est aux commandes, et à ses ordres, une armée essentiellement féminine et anglophone, étudiantes, jeunes actives ou retraitées, le plus souvent venues pour quelques jours. Debout autour d'une longue table en bois, tout le monde porte un uniforme professionnel – blouse de cuisinier, tablier et gants en plastique – et s'attache à appliquer les consignes énoncées par le sous-chef. Les oignons sont découpés selon un protocole précis et bien rodé, il s'agit de ne pas perdre de temps afin d'être capable de servir entre 1 500 et 2 000 repas par jour. Au sein des troupes, deux jeunes filles, spécialement venues de Londres pour aider pour le week-end, désespèrent de n'avoir fait qu'éplucher des oignons sans voir l'ombre d'un migrant. Pour cause, si la cuisine est laissée aux novices, la distribution est strictement réservée à ceux qui ont un minimum d'expérience.

Journal de terrain de Pauline Doyen (Calais, 19 juin 2017, entrepôt de L'Auberge des Migrants).

L'observation de ce qui se passe en cuisine, en amont des distributions, donne quelques indices quant à la manière dont est pensée et organisée l'aide apportée aux exilés. La logique de rationalisation et de la spécialisation de l'aide humanitaire, conséquence de la professionnalisation des ONG (Naëlou, 2004) caractérisée par une hiérarchisation des rôles et une division précise des tâches commence ainsi à L'Auberge des Migrants, un entrepôt logistique à finalité humanitaire (Bouagga, 2018 : 6<sup>22</sup>), qui n'héberge d'ailleurs pas de migrant. Elle se poursuit sur le lieu de distribution. Dans la cour de l'église où se tient la distribution de midi du 19 juin 2017, les trois personnes mandatées par Refugee Community Kitchen pour cette mission, vêtues de longs tabliers blancs, déchargent le camion et s'affairent à la mise en place des tables et des bacs en fer qui contiennent le repas. La file se forme lentement et la distribution commence, l'échange est en anglais, strictement fonctionnel et à sens unique. Le choix de l'anglais, qui a été constitué comme espace linguistique commun entre les

---

<sup>22</sup> L'article de Y. Bouagga (2018 : 141) aborde entre autres la question de la professionnalisation des engagements amateurs à propos de L'Auberge des Migrants où « est organisée la division des tâches et la mise en ordre de ces solidarités dans une atmosphère jeune et festive ».

associations britanniques et françaises, désavantage l'essentiel des exilés. Ainsi, l'absence de médiation linguistique entre les associations et les exilés, systématiquement observée, limite la participation de la majorité des personnes en situation d'exil aux interactions sociales qui les concernent, lorsqu'elles ne les en excluent pas totalement. Alors que c'est la même association qui gère les distributions de nourriture depuis plusieurs mois, un exilé nous demande qui ils sont<sup>23</sup>. Les deux groupes, quotidiennement en contact, semblent ainsi ne jamais se rencontrer. Cette impression d'un observateur « extérieur »<sup>24</sup> peut s'expliquer par les caractéristiques propres au profil d'une partie des personnes engagées à Calais. Les bénévoles de l'association britannique RCK, en charge ce jour-là de la distribution de nourriture, et de L'Auberge des Migrants, sont le plus souvent jeunes, internationalisés et restent sur place moins d'une semaine en moyenne (Bouagga, 2018 : 4)<sup>25</sup>. Le maintien de cette distance avec les bénéficiaires de l'aide, qui peut s'expliquer par la courte durée de séjour des bénévoles, tend à renforcer l'idée d'une distribution des rôles « aidants »/« aidés » et à homogénéiser chacun des groupes. En filigrane émerge alors l'intuition d'une assignation identitaire qui participe de la violence symbolique de la situation observée.

Les associations décident du format de la rencontre qui se rejoue chaque jour, et semblent considérer la distribution de nourriture comme la priorité dans l'aide à apporter. Dans le contexte de juin 2017, l'essentiel de l'interaction entre acteurs associatifs et exilés se structurait autour de la distribution de nourriture en premier

---

<sup>23</sup> Voir l'extrait de journal de terrain mis en exergue de cette contribution.

<sup>24</sup> Observateur « extérieur » dans le sens où l'auteure de ce journal de terrain n'étant restée que quelques jours à Calais ne peut prétendre faire partie du système observé.

<sup>25</sup> Les chiffres de L'Auberge des Migrants donnés par Y. Bouagga font état de 70% de bénévoles originaires de Grande-Bretagne et d'une durée de séjour limitée à un ou deux jours pour un tiers des personnes. Ces chiffres concernent le mois de septembre 2016, mais semblaient toujours d'actualité en juin 2017, malgré la présence d'un nombre de bénévoles considérablement réduit.

lieu, et occasionnellement de biens matériels (sacs de couchage, de vêtements, de chaussures). Le fait d'établir la nourriture comme l'élément central de la rencontre, et donc la légitimant, met en lumière deux dynamiques. D'une part, certaines associations semblent réduire leur répertoire d'action à l'apport d'une aide alimentaire certaine et d'un possible soutien matériel, ce qui conditionne fortement leur rapport aux groupes d'individus qu'elles se sont données pour mission d'aider<sup>26</sup> ; d'autre part, les individus en situation d'exil voient leur possibilité d'action ainsi que leur habilité à choisir contrainte par une offre le plus souvent restreinte à une seule forme d'aide.

Dans un contexte où la répression s'étend aux acteurs associatifs (avec une différence significative de degré et de nature), l'usage de l'arme alimentaire tend à politiser une activité qui relevait *a priori* de la philanthropie. Le maintien des distributions alimentaires semble renforcer leur légitimité, les associations étant ainsi érigées en symbole de la lutte pour la cause des exilés et le respect de leurs droits fondamentaux face à un État qui affame<sup>27</sup>. Si l'« urgence médiatique renvoie à une forme d'excellence humanitaire » (Siméant, 2002 : 215), on pourrait en dire autant des entraves aux distributions.

Le principe d'aide à sens unique qui organise la relation entre associatifs et exilés soulève la question de la perpétuation de représentations qu'entretiennent des pratiques non questionnées. Par l'apport d'une réponse matérielle – la distribution de nourriture – à un problème identifié comme prioritaire – la faim –, l'organisation

---

<sup>26</sup> Ce qui explique également, au-delà du caractère moralement choquant de telles politiques, la forte médiatisation des entraves à la distribution de nourriture, et le silence (voire la méconnaissance) des mêmes acteurs quant aux pratiques de rétention et d'expulsion qui frappent les individus qu'ils « nourrissent sans juger », pour reprendre le mantra d'une des associations britanniques très active sur place (*Feeding people without judgement*) <http://refugeecommunitykitchen.com/>.

<sup>27</sup> Par la mise en place de restrictions, d'entraves aux distributions et d'empoisonnement des denrées comme nous avons pu le préciser plus haut.

de l'aide apportée aux exilés en cette période de « crise humanitaire<sup>28</sup> » semble trouver sa légitimité dans les représentations qui ont progressivement forgé la figure du migrant. Nous l'avons vu : à Calais, les exilés sont depuis longtemps associés au mot de jungle et à l'image qu'elle renvoie : celle de l'homme qui (sur)vit dans les bois, dort sur le sable (dunes) et bricole des abris de fortune. Or, cette forme d'assignation à un milieu écologique spécifique semble conditionner la forme des réponses apportées par les acteurs associatifs. Si la distribution de nourriture est d'une manière plus générale associée à la pauvreté et au sans-abris (Amistani & Terrolle, 2008), l'expression de l'individu comme être social et culturellement déterminé y semble considérablement restreint et contraint.

#### *Homogénéisation et restriction des subjectivités*

Les conditions d'une des distributions que nous avons observées, tard le soir à l'occasion du ramadan, pose la question des processus d'homogénéisation du groupe et de restriction des subjectivités. Privés de lumière, les exilés avalent la nourriture distribuée sans vraiment voir ce qu'ils mangent. Une fois leur repas terminé, tous les restes sont rapidement ramassés et, les jeunes hommes repartent rapidement dans les sous-bois d'où ils étaient venus. Le caractère furtif de la rencontre, couplé à la volonté de ne faire aucun bruit et de ne pas laisser de traces est frappant. Les hommes semblent réduits à des ombres, ne sont plus perçus comme un individu à part entière mais comme partie ou représentant d'un groupe relatif à leur condition d'exilé, « les migrants », ou à leur appartenance communautaire supposée, « les Africains » « les Afghans ». La nourriture représente l'espace chaleureux et rassurant

---

<sup>28</sup> Extrait de la lettre ouverte adressée par huit associations au ministre de l'Intérieur et à la ministre du Logement (Calais, le 28 février 2017) : « Les exilés que nous rencontrons souffrent notamment de ne pas pouvoir s'alimenter. Ils ont faim [...]. Si tel ne devait pas être le cas, nous sommes déterminés à prendre nos responsabilités afin de faire face à la crise humanitaire que nous constatons. »

<http://pasdecalais.secoures-catholique.org/Lettre-ouverte-aux-ministres-de-l>

du foyer au sein duquel la culture familiale est transmise et reproduite. Dans nombre de discours des personnes en situation d'exil, à Calais ou sur d'autres terrains (Paris, Barcelonnette...), le sujet de la nourriture cristallise les passions, dans la nostalgie comme dans la revendication identitaire. Le discours d'un irakien chef-cuisinier lors d'une distribution énonce clairement la souffrance d'avoir à ingérer chaque jour dans la hâte une nourriture imposée, étrange et étrangère, désincarnée de tout affect<sup>29</sup>. L'ingestion qui se fait debout et à la hâte empêche la régénération physique mais aussi psycho-affective de l'acte de s'alimenter, fragilisant davantage encore les individus.

De même, les distributions de nourriture charrient une imagerie largement associée aux populations des pays du Sud, qui en temps de guerre ou de sécheresse, ne peuvent survivre que grâce aux organisations internationales et aux ONG occidentales. Ainsi, malgré un fort turnover des exilés qui disparaissent de Calais par le passage, le découragement, et l'enfermement, la traduction humanitaire d'un problème politique inscrit chacun dans des rôles distribués d'avance. La construction de la figure du « réfugié<sup>30</sup> » comme une victime sans défense – et son corollaire, de l'aidant en héros – pour en appeler au bénévolat et aux dons, que l'on observe notamment dans les *newsletters* d'une des principales associations (tels « À Calais, on manque de tout sauf de courage, d'engagement et de bonne humeur<sup>31</sup> »), constitue un exemple d'un discours dépolitisant et renvoie à l'image des relations asymétriques dans les camps de

---

<sup>29</sup> Il convient de rappeler que Refugee Community Kitchen a progressivement tenté de s'adapter aux habitudes alimentaires/culturelles des exilés, privilégiant un repas végétarien et mettant à disposition des épices dans les lieux de distribution.

<sup>30</sup> C'est principalement par « réfugié » qu'Utopia 56 désigne son public, au détriment de « migrant » ou « exilé ». Une analyse lexicométrique du matériel de communication de l'association permettrait d'affiner ce propos.

<sup>31</sup> Extrait des *newsletters* de l'association Utopia 56 : <http://www.utopia56.com/fr>

réfugiés guidées par une conception paternaliste de l'aide (Hyndman, 2000).

En s'appuyant sur le concept de don développé par M. Mauss, on observe enfin que le recours au procédé de la distribution reposant sur la logique du don sans contre-don crée un lien de dépendance des exilés envers les associations, et un rapport asymétrique dans lequel le récipiendaire est en dette par rapport au donateur, ce qui le met dans une situation de devoir de réciprocité, qu'il ne pourra pas apporter. C'est précisément le fait d'être en dette et la nécessité de corriger l'asymétrie de statut qui oblige au contre-don, et donc, à l'élaboration et à l'entretien de rapports sociaux et relationnels spécifiques. Ici, l'exilé ne peut pas rendre la pareille ce qui l'inscrit dans une temporalité sans limite d'assignation au statut d'endetté, le figeant dans une infériorité statutaire qui ne peut être rééquilibrée que s'il peut s'insérer dans la société même qui produit le don, participant aux échanges et aux rapports économiques. Par ailleurs, ce qui fait sens pour les donateurs, ne fait pas forcément sens pour les exilés ce qui contribue à renforcer cette asymétrie. Cette configuration donne aux associations une certaine emprise, consciente ou non, sur les exilés, consolidant et perpétuant ainsi cette asymétrie dans les relations. Pour les acteurs humanitaires, les questions relatives à l'organisation de l'aide apportée ne sont pas uniquement tournées vers l'accomplissement d'une mission caritative mais étroitement liées aux enjeux de pouvoir et de légitimité qui régissent leur présence sur le terrain (Pette, 2015<sup>32</sup>). Ainsi, les associations n'ont pas toutes le même poids ni les mêmes objectifs, leur présence et leur marge de manœuvre fait donc l'objet d'une confrontation constante entre elles et de négociations internes, avec les citoyens ou avec les institutions étatiques avec lesquels elles sont en interaction au point de faire système. Par exemple, l'association britannique Refugee Community

---

<sup>32</sup> La longue tradition de présence associative dans le Calaisis est décrite par Mathilde Pette (2015/1 : 22-26).

Kitchen, disposant de larges fonds privés<sup>33</sup> et de beaucoup de bénévoles, est en mesure de peser sur le choix du lieu et de l'heure de la distribution<sup>34</sup>. Les autres associations françaises, parfois locales et disposant souvent de moins de ressources, ont du mal à accepter ce qu'elles perçoivent comme une mainmise étrangère : cette situation se révèle donc régulièrement source de tensions. À l'époque du bidonville de Calais « les manières de procéder aux distributions de nourriture et de vêtements [faisaient] l'objet de débats infinis, tant elles préoccupent les migrants et constituent un enjeu de pouvoir pour qui peut contrôler ces ressources » (Agier, 2018 : 146). Après la destruction du camp, dans un contexte de « répression des solidarités » (Agier, 2018 : 159) et dans ce jeu de pouvoir mêlant concurrence et conciliation, les exilés ne semblent faire partie de l'équation qu'en tant que bénéficiaires et paraissent ainsi exclus de ces prises de décision.

Cette distribution des rôles structure durablement les pratiques et tend ainsi à naturaliser les positions sociales occupées. À Calais, lorsque des migrants font la queue pour être nourris par des humanitaires majoritairement blancs, financés par des fonds provenant d'associations caritatives britanniques, observés par des chercheurs majoritairement blancs, filmés et diffusés par des médias majoritairement occidentaux, on assiste à des scènes qui reproduisent et renforcent au niveau local et personnel, intime même, des rapports de pouvoir inégaux. L'Européen se construit comme « aidant », le migrant comme « aidé ». En conservant le monopole de la gestion des ressources matérielles, les acteurs

---

<sup>33</sup> Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'association qui lance régulièrement des appels aux dons pour les particuliers *via* les réseaux sociaux, la vente de produits dérivés et l'organisation d'événements ponctuels, mais profite aussi de fonds octroyés par des organisations religieuses ou de grandes entreprises :

<http://refugeecommunitykitchen.com/donate-money/>

<sup>34</sup> D'après un acteur de terrain qui a fait état d'un rapport de force interassociatif en faveur de RCK pour le choix des conditions de distribution lors de plusieurs réunions.



humanitaires, à l'image des agences onusiennes dans les camps de réfugiés, reproduisent localement une structure de pouvoir qui a pu être qualifiée de néocoloniale (Hyndman, 2000).

Il semble ainsi essentiel de s'interroger sur le discours et les pratiques que développent certains acteurs associatifs dans un tel contexte de crise. Dans quelle mesure la politique de répression des solidarités menées par l'État français à Calais contraint-elle les acteurs de l'aide à faire évoluer leurs modalités d'intervention ? Quelles sont les implications du choix de l'arme alimentaire (et du soutien matériel en général)<sup>35</sup> comme élément principal de l'aide à apporter et des revendications formulées ?

### **En conclusion : positionnements et subjectivités de l'observant**

Les observations sélectionnées pour cet article permettent d'éclairer les difficultés ressenties pendant ce court stage de terrain par chacun-e d'entre nous. Il s'agit d'abord des affects et du choc émotionnel ressenti face aux effets les plus visibles d'une politique visant à faire disparaître lesdits migrants du paysage, non plus uniquement des espaces urbains de Calais mais également de ses franges les plus périphériques, sans que notre présence, nos discussions ni nos écrits n'apportent de quelconques améliorations tangibles aux exilés. C'est un sentiment partagé par tous, dans une position de chercheur ou non, que de vivre comme une déflagration intime des violences envers des personnes dont on est séparé par une grande distance sociale, et pour les cas des migrants, qui vivent une infériorisation cautionnée par leur inexistence politique. Parallèlement, assister en observateurs extérieurs à ces scènes de distribution de nourriture routinisées se déroulant dans des

---

<sup>35</sup> L'aide alimentaire et le soutien matériel semblent en effet largement surreprésentés dans le répertoire d'action des associations présentes à Calais, par rapport au soutien juridique. Si La Cabane juridique/Legal Shelter, Calais Migrant Solidarity (CMS) et le Refugee Info Bus concentrent leur activité essentiellement autour de l'information et du soutien juridique, ces associations ne sont pas apparues comme les plus visibles sur le terrain au moins de juin 2017 et semblent attirer moins de bénévoles.

non-lieux, ajoute une nouvelle forme de dégradation publique pour leurs « bénéficiaires ». Elle tend également à polariser aidants et aidés selon des critères raciaux rappelant les images d'Épinal ne rendant pas la situation de l'observateur plus confortable.

Le terrain fut ici extrêmement court, une sorte de terrain de l'urgence, dont les données spatio-temporelles sont floues et parfois paradoxales. Les interactions ont été rapidement dominées par le témoignage des violences qui sont faites aux exilés et de la privation de leurs droits. Le plus troublant, à mesure qu'on se socialise avec ces catégories de populations construites comme ennemies politiques est de prendre la pleine mesure des potentialités d'un État démocratique. Le rapport à l'urgence devient alors enjeu réflexif, en contextualisant nos interactions avec les exilés, et en esquissant la profondeur historique des situations que nous observons. La nécessité s'impose de se déprendre des urgences médiatiques et rigoureusement humanitaires proférant d'incessants discours oxymoriques de l'urgence (répétée), de la crise (éternelle) et des caps (sans cesse franchis) et de se souvenir, avec Alain Dewerpe, que la violence est « inscrite dans le fonctionnement historiquement construit de l'institution policière », que la « violence paroxystique est en réalité une des figures, rarement actualisée mais toujours actualisable, du répertoire des actes de gouvernement, démocratique ou pas », et que la « technologie du mensonge » n'est pas « le privilège exclusif des régimes totalitaires (citée dans Naepels, 2007) – ce qui appelle en retour à placer nos observations dans l'histoire sociale de cet espace, et plus fondamentalement, dans celle des violences politiques (Bourgois, 2002)<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> On reprend ici la définition de « violence politique directe » que propose Philippe Bourgois, à savoir : « Violence physique ciblée et terreur administrée par des autorités officielles ou par ceux s'y opposant, par exemple dans la répression militaire, la torture policière ou la résistance armée. » (Bourgois, 2002 : 9).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGIER M. (dir.), 2018. *La Jungle de Calais*. Paris, PUF.
- AMISTANI C., TERROLLE D., 2008. « L'alimentation des sans-abris. Entre autonomie et dépendance », *Anthropology of food*, 6, [En ligne].
- BLANCHARD E., 2009. « Ce que rafler veut dire », *Plein droit*, 81 : 3-6.
- BOUAGGA Y., 2018. « Calais, carrefour des solidarités citoyennes », *Mouvements*, 93 : 137-148.
- BOURGOIS Ph., 2002. « La violence en temps de guerre et en temps de paix. Partie 2 », *Cultures & Conflits*, 47.
- CHAUVIN S., 2010. *Les agences de la précarité. Journaliers à chicago*. Paris, Seuil.
- DAUVIN P., SIMÉANT J., 2002. *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Paris, Presses de Sciences Po.
- GALITZINE-LOUMPET A., 2016. « Habiter l'exil : le corps, la situation, la place », in LEQUETTE & LE VERGOS (eds), *Décamper, de Lampedusa à Calais*. Paris, La Découverte : 116-129.
- GARDELLA E., 2014. « L'urgence comme chronopolitique. Le cas de l'hébergement des sans-abri », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 19.
- GOFFMAN E., 1993. « La communication en défaut », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100(1) : 66-72.
- GUENNEBEAUD C., 2016. « Le corps face à la frontière. Étude de la répression des migrants sans-papier à la frontière franco-britannique », *Corps*, 14 : 31-39.
- HYNDMAN J., 2000. *Managing displacement: refugees and the politics of humanitarianism*. University of Minnesota press (borderlines).
- MUSSET A., VIDAL L. (dir.), 2015. *Les territoires de l'attente : migrations et mobilités dans les Amériques (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- NAËLOU A. L., 2004. « ONG : les pièges de la professionnalisation », *Revue Tiers monde*, 180 : 727-734.

NAEPELS M., 2007. « "Il faut haïr" », *Genèses*, 69 : 140-146.

PETTE M., 2015. « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, 104 : 22-26.

SAGLIO-YATZIMIRSKY M.-C., 2018. *La voix de ceux qui crient*. Paris, Albin Michel.

TARABOUT G., 1986. *Sacrifier et donner à voir en pays malabar : les fêtes de temple au Kerala (Inde du Sud) : étude anthropologique*. Paris, École française d'Extrême-Orient, XX+691.

WACQUANT L., 2006. *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*. Trad. S. Chauvin. Paris, La Découverte.

### **Rapports**

COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D'ASILE, 2008. « Rapport de mission d'observation mai-juillet 2008 : la loi des "jungles" : la situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord ».

URL : <http://cfda.rezo.net/la%20loi%20des%20jungles.htm>  
(consulté le 12 novembre 2017).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2017. « "C'est comme vivre en enfer". Abus policiers à Calais contre les migrants, enfants et adultes ».

URL : <https://www.hrw.org/fr/report/2017/07/26/cest-comme-vivre-en-enfer/abus-policiers-calais-contre-les-migrants-enfants-et>  
(consulté le 12 novembre 2017).

### **Communiqués de presse**

BOUCHARD N., 2 mars 2017. « Arrêté portant sur l'interdiction des occupations abusives, prolongées et répétées de la zone industrielle des Dunes. »

URL : [https://www.gisti.org/IMG/pdf/arrete\\_2017-03-02\\_calais-maire.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/arrete_2017-03-02_calais-maire.pdf),  
(consulté le 10 juin 2018).

**DEFENSEUR DES DROITS**, 2017. « Visite des services du Défenseur des droits le 12 juin à Calais ».

URL : [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/cp\\_defenseur\\_des\\_droits\\_-\\_visite\\_calais.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/cp_defenseur_des_droits_-_visite_calais.pdf)

(consulté le 12 novembre 2017).

L'Auberge des Migrants, La Cabane juridique / LegalShelter, Care4Calais, La Cimade, Gynécologie sans frontières, Help Refugees, Ligue des droits de l'Homme, Le Réveil Voyageur, Salam Nord-Pas-de-Calais, Secours Catholique-Caritas France, Utopia 56, 2017. « Deni d'humanité, deni de réalité. l'atteinte aux libertés fondamentales ne constitue pas une politique ! ».

URL : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2017/06/Deni-dhumanite-deni-de-realite.pdf>

(consulté le 12 novembre 2017).

L'Auberge des Migrants, Refugee Community Kitchen (RCK), Help Refugees, Emmaüs France, Le Réveil Voyageur, Salam Nord-Pas-de-Calais, Secours Catholique-Caritas France, Utopia 56, 2017. « Lettre ouverte au ministre de l'Intérieur et à la ministre du Logement »

URL : <http://pasdecalais.secours-catholique.org/Lettre-ouverte-aux-ministres-de-l>

(consulté le 10 juin 2018).

**NEUMAN M., TORRE T.**, 2017. « Médecins sans frontières. Calais est devenu une cage de zoo ».

URL : <https://www.msfr.fr/actualites/calais-est-une-cage-de-zoo>

(consulté le 12 novembre 2017).

### **Presses et blogs**

**A. B.**, 2017. « Pour interdire les pelouses de ses parcs, la Ville déterre un règlement vieux de 30 ans », *La Voix du Nord*, 9 juin 2017.

URL : <http://www.lavoixdunord.fr/175115/article/2017-06-09/pour-interdire-les-pelouses-de-ses-parcs-la-ville-deterre-un-reglement-vieux-de>

(consulté le 20 novembre 2017).

LOUIS C., TASSIN É., 2017, « La République et les exilés : de deux "marches" contraires », *Mediapart*, 10 juin 2017.

URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-jungle-et-la-ville/article/100617/la-republique-et-les-exiles-de-deux-marches-contraires>

(consulté le 20 novembre 2017).

MARIE G., 2016. « Après le démantèlement de la "jungle", contrôles de police renforcés », *La Voix du Nord*, 29 octobre 2016.

URL : <http://www.lavoixdunord.fr/175115/article/2017-06-09/pour-interdire-les-pelouses-de-ses-parcs-la-ville-deterre-un-reglement-vieux-de>

(consulté le 20 novembre 2017).

PASSEURS D'HOSPITALITÉS, 2016. « Calais à l'heure du contrôle au faciès », *Passeurs d'Hospitalités*, 12 novembre 2016.

URL : <https://passeursdhospitalites.wordpress.com/2016/11/12/calais-a-lheure-du-controle-au-facies/>

(consulté le 20 novembre 2017).

### **Autres supports**

Newsletter de l'association Utopia 56. <http://www.utopia56.com/fr>

Site internet de l'association britannique Refugee Community Kitchen : <http://refugeecommunitykitchen.com/donate-money/>

### **Résumé**

En nous appuyant sur plusieurs journées d'observation collective, nous nous intéressons à des distributions alimentaires dont les bénéficiaires sont des groupes d'exilés. Nous mettons d'abord en avant les temporalités qu'implique cette forme d'action humanitaire qui se déploie, sous la contrainte, dans les espaces les plus ségrégués du Calaisis, des espaces a priori non socialisés. Dans un contexte où les dénonciations publiques se limitaient aux pratiques policières entravant ces distributions, nous nous intéressons ensuite aux représentations du « migrant » que perpétuent, par leurs discours et leurs pratiques, les acteurs associatifs. Nous nous interrogeons enfin sur notre positionnement, à la fois scientifique et

politique, sur ce terrain de violence étatique et d'urgence humanitaire et médiatique.

**Mots-clefs : Migrants, Calais, action humanitaire, distribution alimentaire, associations, violence d'État.**

### **Summary**

Tears-for-Food

Violence in Times of Peace and Food Distribution in Calais: Space-Time in the Relations Between (non-)State Actors and Exiles

This article investigates the modalities of food distribution for exile groups in Calais, France, on the basis of several days of collective research. We examine first the temporal implications of this form of humanitarian action that is deployed, under constraints, in the most segregated and marginalised areas. Given that public scrutiny of the situation was limited to police activity impeding food distributions, we focus next on how associations on the ground depict the “immigrant” and perpetuate that image through their discourse and practices. The final part of the article discusses how our position as researchers was impacted by the state violence, humanitarian emergency and incessant media attention that we observed.

**Key-words: Immigrants, Calais, humanitarian action, food distribution, associations, state violence.**

\* \* \*